

## Délégué à la Protection des Données (DPO) dans le Logement Social

### Objectifs de la formation

- Sensibiliser à la culture « *Informatique et Libertés* »
- Expliquer la Loi, le RGPD et leurs principes
- Donner les outils nécessaires à la pratique du métier de DPD
- Au terme de la formation :
  - ▶ Le DPD sera à même de mettre en place un processus de mise en conformité et de jouer son rôle de conseil sur tout nouveau projet. Il sera à même de mettre en place les outils de communication nécessaires et de prendre des mesures de sensibilisation.
  - ▶ Les autres acteurs (service RH, chefs de projet, ...) auront la connaissance suffisante pour prendre en compte le respect de la réglementation dans le cadre de leurs fonctions

### Pré requis

Aucun

### Personnes concernées

- Personnes destinées à exercer la fonction de DPD ou, au sein du bailleur, avoir un rôle de conseil sur les problématiques liées aux données à caractère personnel.
- Personnes devant avoir connaissance des principes (chefs de projet, direction, encadrement, DSI, juristes, responsable RH, ...)

### Moyens et méthode pédagogiques

- Cours magistral avec participation des apprenants (cas concrets, réponses aux questions, ...)
- QCM
- Apports théoriques (RGPD, loi, décret, « **pack de conformité** »)
- Apports documentaires (web, site de la CNIL, ...)
- Supports de formation
- Cas concrets, exemples pratiques

### Intervenant

Selon dates (le CV sera communiqué)

### Évaluation et sanction de la formation

- QCM à la fin de chaque chapitre
- Évaluation de satisfaction via un questionnaire
- Remise d'une attestation de formation

### Durée

3 journées de 7 heures

## Délégué à la Protection des Données (DPO) dans le Logement Social

### Contenu

#### • Journée 1

- ▶ Introduction
- ▶ Définitions et champ d'application
- ▶ Grands principes
- ▶ Droits des personnes

#### • Journée 2

- ▶ Responsabilités du RT et du ST
- ▶ Sécurité et confidentialité
- ▶ Analyses d'impact
- ▶ Transferts de données hors UE
- ▶ Codes de conduite et Certifications

#### • Journée 3

- ▶ **Logement Social** (cf. ci-contre)
- ▶ Les autorités de contrôle et la CNIL
- ▶ Voies de recours - Responsabilité
- ▶ Contrôles CNIL et sanctions
- ▶ Situations particulières de traitement
- ▶ Délégué à la protection des données
- ▶ Pistes de travail pour le DPD

- Le « pack de conformité »
- N.S. 20
- A.U. 34
- A.U. 35
- Données de santé
- Sécurité
- Les formalités
- Destinataires et Tiers autorisés
- Vidéosurveillance et Vidéo-protection
- Durées de conservation
- Cotation des demandes
- Les Zones de Libre Commentaire
- Vote électronique
- Quelques traitements type
- Pour terminer